

INTERPROFESSION DU LAIT

BO MILCH - IP LAIT - IP LATTE

Communiqué de presse de l'Interprofession du lait du 18 novembre 2024

Le prix indicatif A reste inchangé au premier trimestre 2025

Le prix indicatif A pour le lait de centrale reste fixé à 82 ct/kg pour le premier trimestre 2025. C'est ce qu'a décidé le comité de l'IP Lait à sa séance du 15 novembre. Rappelons que le prix indicatif A a augmenté de 3 centimes le 1^{er} juillet.

Autre décision importante du comité : le choix de Barto comme partenaire informatique pour le calculateur d'empreinte climatique de l'IP Lait. Toutes les exploitations laitières auront la possibilité de mesurer l'empreinte climatique de leur production de lait à partir du deuxième semestre 2025. Barto a été choisi dans le cadre d'un processus de sélection intensif au cours duquel divers prestataires ont été examinés. Barto a clairement convaincu le comité, notamment avec les nombreuses possibilités d'intégrer les données déjà disponibles et par une gestion claire et professionnelle du projet.

Le comité a aussi discuté intensivement de la situation actuelle sur le marché du beurre. En octobre déjà, il a décidé par voie de circulaire de mettre des moyens du fonds de régulation à disposition pour soutenir l'exportation de 2000 t de beurre et de 2000 t de crème. Ces exportations permettront de désengorger le marché cet hiver. Étant donné que les moyens de l'IP Lait ne suffisent pas, des mesures supplémentaires sont néanmoins nécessaires. Sinon, la pression sur les prix risque d'être très forte sur le marché du lait. Le comité a par conséquent décidé de soutenir les organisations de producteurs pour générer des moyens supplémentaires en prélevant 1 centime par kilo de lait de centrale pendant trois mois. Notons que les membres du comité se sont engagés à soutenir cette mesure supplémentaire.

Le comité a aussi pris connaissance avec satisfaction du fait que la Commission de l'économie du Conseil des États (CER-E) a déposé le 11 novembre une motion pour renforcer la production laitière ([24.4269](#)). Cette motion charge le Conseil fédéral de veiller à ce que la production laitière redevienne attrayante dans le pays d'herbages qu'est la Suisse et que sa création de valeur soit soutenue dans le cadre du développement de la politique agricole et alimentaire (AP 2030+). La motion sera traitée à présent au Conseil des États. Avant sa séance du 15 novembre, le comité s'est penché intensivement sur la situation à long terme du secteur laitier. Ce dernier devra évoluer ces prochaines années. Pour ce faire il a néanmoins besoin de conditions politiques cadres favorables, car le marché du lait est déjà fortement libéralisé.

Renseignements :

Peter Hegglin, président de l'IP Lait, 079 743 48 19

Stefan Kohler, gérant de l'IP Lait, 031 381 71 11 / 078 828 18 58